



République Française - Département du Gard

Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2016

Le 5 décembre 2016, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Valérie Menard, Serge Perles, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Françoise Marcellin, secrétaire de la Mairie, est présente pour le premier point de l'ordre du jour.

Absents excusés : Christian Banides, Serge Quintane

Procuration : Christian Banides en faveur de Thierry Lattard

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18 h.00.

A la demande de Mme le Maire, les conseillers donnent leur accord pour une modification de l'ordre du jour. Il s'agit de changer l'ordre de présentation des points pour permettre une plus grande cohérence dans les débats.

1. Décision modificative pour l'inscription au budget du prêt bancaire pour l'agrandissement du cimetière

Ce point est présenté par Mme Marcellin. Elle explique que, d'une part la modification du montant définitif de certaines subventions par rapport à ce qui était attendu, et d'autre part l'inscription au budget aussi bien du prêt bancaire souscrit par la commune que des frais de dossier associés, nécessitent le remaniement de plusieurs lignes budgétaires. Il en résulte une augmentation des recettes sur le budget d'investissement.

La décision est votée à l'unanimité.

Mme Guessab remarque que nos subventions sont devenues « minuscules ». Mme le Maire rappelle que les montants sont calculés au prorata du nombre d'habitants de la commune mais qu'effectivement la tendance est à la baisse.

2. Délibération de l'arrêté préfectoral n° 20160913-B1-001 portant fusion de la communauté de communes d'Alès Agglo et des communautés de Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien et des communes d'Aujac, Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas.

Mme le Maire explique qu'il s'agit uniquement de prendre acte de cet arrêté ; le Conseil Municipal n'est pas appelé à prendre position sur le contenu. Après un court débat, le Conseil vote unanimement pour prendre acte de la délibération.

3. Motion proposée par l'Association des Maires du Gard contre le transfert obligatoire des compétences communales eau et assainissement aux EPCI en 2020

Mme le Maire donne lecture d'une motion proposée par l'AMG (Association des Maires du Gard) suite à une réunion concernant les compétences transférées aux EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) dans le cadre de l'application de la loi NOTRe. Plusieurs conseillers expriment leur mécontentement face à cette politique qui menace la survie des communes, et qui ne rapportera pas nécessairement les économies financières escomptées. Après quelques modifications destinées à renforcer le message de désapprobation, le Conseil Municipal approuve la motion suivante par un vote unanime.

« Comme la majorité des maires du Gard, le maire et le conseil municipal de Bouquet expriment leur désaccord profond et leur inquiétude sur le transfert obligatoire de leurs compétences aux EPCI.

La commune de Bouquet assure la gestion de l'eau potable. Elle assure ainsi un service de qualité et vend l'eau aux habitants de la commune à un tarif maîtrisé assorti d'un entretien efficace du réseau de distribution.

Avec l'AMG, le maire et le conseil municipal de Bouquet, alertent les parlementaires sur les dérives de la loi NOTRe qui vise à effacer la commune par le transfert obligatoire des compétences, sans en mesurer les incidences sur la cohésion sociale et sur la qualité de service rendu aux habitants. Ils rappellent que la commune est et devrait rester le premier échelon de proximité de notre démocratie. »

4. Vote de la Convention avec Alès Agglo concernant la mise à disposition de personnel et d'équipement

Il s'agit de donner pouvoir à Mme le Maire pour signer cette convention, bien que celle-ci soit pour le moment sans objet pour la commune de Bouquet qui ne possède pas d'équipements correspondant à ceux qui sont visés par cette mesure.

Les conseillers sont réticents à voter la délibération proposée, surtout si Bouquet n'est pas directement concerné. Ils s'inquiètent de la tendance que représente la convention de mise à disposition. Mme le Maire explique qu'il est néanmoins indispensable de lui donner cette autorisation, même si la mesure reste pour le moment sans objet.

Le Conseil Municipal passe au vote : 6 voix en faveur de la délibération, 1 contre et 2 abstentions.

5. Délibération concernant l'entretien de la forêt communale sur la plantation de cèdres et de sapins de Céphalonie par l'ONF

Le deuxième adjoint, Thierry Lattard, présente le dossier, sur base d'une étude effectuée par l'ONF. Il explique que cette intervention (éclaircie) est nécessaire pour tenter d'augmenter la rentabilité de l'investissement fait il y a 30 ans, bien que la valeur financière et écologique des arbres soit assez faible, et l'avenir de la plantation incertain. Si, après l'opération, il reste un bénéfice de la mise en vente de la coupe, la somme pourra être reversée à la forêt notamment pour l'entretien des sapins, le but étant là encore leur mise en valeur.

L'ONF a proposé un texte de délibération portant sur 22 hectares de coupe, comportant des options qui portent sur exécution des travaux par l'ONF ou par la commune, et sur une prime de 3% à accorder à l'ONF pour accélérer la vente du bois. Les conseillers choisissent les options : exécution par l'ONF, et prime de 3% accordée pour une vente rapide du bois.

La délibération est mise au vote : 7 voix en faveur et 2 abstentions

6. Délibération concernant les travaux gérés par le SMEG (Crouzet)

Ce point est différé en attendant un complément d'information sur le coût réel pour la commune.

7. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour le projet d'assainissement de Bouquet

Fabienne Guessab, première adjointe, explique le contexte de cette demande : « La loi NOTRe ayant changé son fusil d'épaule en octobre dernier, il s'avère que maintenant les communes à caractère rural pourront obtenir, elles aussi, des subventions pour des projets d'infrastructure et d'équipement.

Du coup, contre toute attente, la demande de subventions de la commune de Bouquet pour le projet d'assainissement collectif du centre-bourg, adressée au Conseil Départemental, à l'Agence de l'Eau et au Fonds de Solidarité Rurale (FSR) a été acceptée à la fin du mois de novembre 2016 à hauteur de 184 250 €.

Il nous faut donc délibérer aujourd'hui pour représenter début 2017 un dossier de demande de subvention à la DETR pour financer, en complément, une part conséquente du réseau de collecte.»

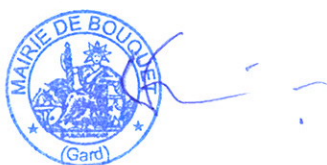
Mme le Maire lit le texte de la délibération, avec quelques modifications proposées par Mme Guessab qui sont acceptées par les conseillers. Plusieurs conseillers se demandent si la part restant à financer par la commune ne serait pas excessive. Mme Guessab ayant donné des explications satisfaisantes sur ce point, le Conseil Municipal vote en faveur de la demande de subvention, à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Il est prévu de tenir une réunion publique en février 2017 pour présenter certains dossiers, notamment l'adhésion de la commune à un futur Parc Naturel Régional « Garrigues de Lussan ». Par ailleurs le Conseil Municipal étudie l'opportunité de créer une installation photovoltaïque sur le territoire de la commune et souhaite consulter les habitants sur ce projet.
- Il y a une nouvelle correspondante Midi Libre pour la commune : Mme Clara Villain.
- L'organisation « Restos du Cœur » a présenté à la commune une demande de subvention, la somme de 175 euros ayant été accordé l'année précédente. Une délibération autorisant une subvention à même hauteur est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.50.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE